



## Cartouches de chasse en vente chez les buralistes : cadeau...empoisonné ?

Vous en avez certainement entendu parler dans la presse, la vente de cartouches sera permise aux buralistes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à conditions de se fournir chez un armurier référent, de se former 2 jours et de mettre leurs locaux aux normes pour obtenir l'agrément préfectoral.

Pour Willy Schraen, cette agitation médiatique risque de faire passer cette annonce pour un cadeau...qui n'en ai pas forcément un :

*« Je souhaite porter à votre connaissance que la FNC n'était nullement au courant que le ministère souhaitait lancer la vente de cartouche chez les buralistes. Nous n'avons pas été surpris de n'avoir pas été associé à cette réflexion, puisque comme vous le savez, les fédérations n'ont pas vocation à s'immiscer dans les discussions qui peuvent avoir lieu entre l'Etat, les fabricants de cartouches, le SNAFAM et la chambre syndicale des armuriers. Néanmoins, il semblerait que cette annonce n'ait pas fait l'objet d'un accord préalable avec la Chambre syndicale des armuriers ce qui a pour conséquence de suspecter les structures fédérales d'avoir œuvré pour une vente de cartouche chez de nouveaux dépositaires. Ce n'est clairement pas le cas ! Je suis comme vous interrogé par les journalistes qui nous parlent à nouveau d'accord pro chasse avec le Gouvernement. Il n'en est rien, même si l'approche de l'Etat n'est pas dénuée d'intérêt pour certains chasseurs isolés, à condition bien sûr que les cartouches vendues chez les buralistes proviennent exclusivement de chez l'armurier le plus*



## Cartouches de chasse en vente chez les buralistes : cadeau...empoisonné ?

*proche. Mais comme je vous le redis, cela fera l'objet de négociations entre les différents acteurs de ce dossier, et la FNC n'est pas directement concernée.*

*Il était important que les choses soient clairement expliquées, vu le déchaînement médiatique que cela semble initier ».*

Pour Jean-Simon Merandat, Directeur adjoint des entreprises et partenariats de sécurité et des armes au Ministère de l'Intérieur, c'est « moins de stockage chez les particuliers, moins d'envois de munitions par voie postale, pour plus de sécurité et de proximité, notamment en ruralité »